

<https://fakirpresse.info/Le-travail-en-poussiere-2-2-qui-a>



Le travail en poussière (2)

- Le Journal - Décrypter -



Date de mise en ligne : mercredi 30 mai 2012

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

Dans Les Pages Jaunes, à la rubrique « Nettoyage (entreprises) », on dénombre :

en 1977 : 9 sociétés de nettoyage

en 1987 : 26

en 1991 : 49

en 1997 : 67

en 2003 : 53

en 2012 : 69

Qu'est-ce qui a permis cette floraison ? Qui a détricoté la loi ?

Pourquoi, dans les années 70, et même jusqu'à il n'y pas si longtemps que ça, les facs, mais aussi Whirlpool, ou France Inter, avaient leurs propres femmes de ménage, en CDI, à plein temps, avec les avantages du comité d'entreprise, etc. ? Pourquoi ils ne recouraient pas à des employés, corvéables, deux heures par-ci deux heures par-là ? Parce que les boîtes étaient gentilles et qu'elles sont devenues méchantes ? Ou parce que, auparavant, la loi ne le permettait pas ? Et si c'est ça, alors, quand est-ce qu'ils ont modifié le Code du Travail ?

Cette question - pas compliquée, on dirait - Franck a tenté de la résoudre deux jours durant, appelant des inspecteurs du travail, des syndicalistes, des DRH. Adrien, titulaire d'une licence de droit, a pris la relève. C'est la promotion du temps partiel, notamment, qui a permis la déréglementation de ce secteur :

« Cette noble tâche qui est celle d'élever des enfants »

« Il reste à mes yeux inadmissible que notre pays ait un taux d'activité féminine plus fort que celui des autres pays de la Communauté européenne, inadmissible que les mères de famille en arrivent à l'obligation de participer à l'équilibre de notre PNB plutôt que de se consacrer à cette plus noble tâche qui est celle d'élever leurs enfants. »

En 1973, le sénateur conservateur Jacques Henriot n'est pas content : les femmes françaises travaillent trop. Pour résoudre ce « problème », lui et ses collègues facilitent, par une première loi, dite d'amélioration des conditions de travail, le « temps partiel » - qui est là, au fond, pour diminuer l'activité féminine...

Et ça marche ! Dès 1980, la députée communiste Colette Goeuriot relève : *« les femmes constituent déjà l'immense majorité des temps partiels - 82%. Faute d'avoir pu réduire l'entrée des femmes dans la vie professionnelle, vous tentez de précariser encore plus leur situation, de les réduire au rôle de sous-salariées. »*

L'emploi en miette

C'est grâce à la gauche, pourtant, ou à cause d'elle, que le temps partiel va bondir dans les années 90. Martine Aubry, ministre du Travail socialiste, fait voter, en 1992, une loi qui l'encourage : pour ce type d'embauches, les cotisations patronales sont exonérées à hauteur de 30 %. L'emploi en miettes est favorisé ! Il s'agit surtout, alors que le chômage croît et que les comptes de l'UNEDIC sont dans le rouge, de produire du « chômage à temps partiel »

Le travail en poussière (2)

non indemnisé et non comptabilisé. L'année suivante, c'est au tour de la droite, avec Edouard Balladur, de poursuivre le mouvement : le temps de travail devient malléable avec l'annualisation, et l'abattement passe à 50 %.

C'est sous ces gouvernements que se produit la bascule : le pourcentage de salariés à temps réduit explose, passant de 12,3 % en 1991 à 18,1 % en 1998, son plus haut niveau. Surtout, la proportion de femmes en temps partiel subi - qui souhaiteraient donc travailler à temps plein - durant ces sept années : de 5,3 % à 10,3 %.

A partir de 2001, et par la même Martine Aubry, l'abattement sera progressivement supprimé, l'annualisation également. Mais la proportion de travailleurs à temps partiel, quant à elle, ne baissera jamais vraiment : 17,6% en 2008. Aujourd'hui encore, sur les 1,8 millions de travailleurs pauvres - travailleuses, surtout - que compte notre pays, 1,3 millions le sont à temps partiel...

Et c'est logique : depuis le début, le temps partiel n'était pas conçu pour assurer l'indépendance des salariées. Au contraire : il s'agissait simplement - dicit Jacques Henriot - que les femmes « apportent au foyer un supplément de confort ». Un « supplément de confort » qui tient aujourd'hui lieu d'unique revenu pour bon nombre d'entre elles.